

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 25 mai 2023

DÉLIBÉRATION

Délibération n° 06
Responsable de service : Muriel BALLERY

Sous la Présidence de M. Tony LOISEL, Maire,

Présents :

Mme Marie-Christine MILLAUD, M. Alain MORLIER, Mme Nadine NIVALT, M. Jonathan COULANDREAU, M. Pierre CUCHET, M. Camille LAGRANGE, Mme Laëtitia BOURDIER M. Gérard-François BOURNET, Mme Frédérique COSTANTINI, Mme Agnès DE BRUYN, Mme Sophie DESPRÈS, M. Jean LORAND, Mme Rita RIO, M. Patrick ROBIN, M. Thierry LAMBERT, M. Dominique GAUDIN, M. Jean-François RABEAU, Mme Hélène RATA, M. Olivier CALIX, Mme Hélène de SAINT DO, M. Bertrand ÉLISE, M. Yan GENONET, M. Arnaud LATREUILLE, M. Jacques GAREL, Mme Lisa TEIXEIRA,

Absents excusés représentés :

Mme Angéline GLUARD (donne procuration à Mme Frédérique COSTANTINI)
Mme Laurence BOUVILLE, (donne procuration à M. le Maire)
Mme Estelle QUÉRÉ, (donne procuration à Mme Laëtitia BOURDIER)

Secrétaire de séance : Jean-François RABEAU

Date de convocation	17/05/2023
Nombre de membres en exercice	29
Nombre de membres présents ou ayant donné une procuration	29

06. Signature du Contrat Local de Santé (CLS) 2023-2028

Les Contrats Locaux de Santé (CLS) sont des outils destinés à articuler les politiques nationales de santé avec les projets portés à l'échelle d'un territoire, en s'appuyant sur un état des lieux des besoins. Après la réalisation d'un diagnostic local en 2022 à l'échelle de l'agglomération réalisé par l'Observatoire Régional de la Santé (ORS), il est proposé aux 28 communes de l'agglomération et près d'une vingtaine d'autres acteurs locaux de s'engager avec l'agglomération dans un CLS pour une durée de 5 ans afin de répondre collectivement aux priorités locales de santé repérées dans le diagnostic, par une meilleure coordination.

La Ville d'Aytré s'appuiera sur le Contrat Local de Santé pour mettre en œuvre une politique municipale de santé publique et de promotion de la santé en lien avec les besoins du territoire.

Considérant que les politiques municipales impactent de nombreux déterminants de la santé, la Ville d'Aytré, tient à renforcer la prise en compte de la santé dans toutes les politiques municipales.

Le Contrat Local de Santé (CLS) :

- Permet une coordination territoriale des actions de promotion de la santé, de prévention, des politiques d'accès aux soins et d'accompagnement médico-social, au regard des besoins spécifiques de la population,
- Vise à consolider le partenariat local sur les questions de santé et il propose un pilotage unifié et décloisonné sur différents champs,
- Vise à renforcer la qualité de la politique de santé mise en œuvre au niveau local, dans le respect des 10 cibles prioritaires du Projet Régional de Santé de l'Agence Régionale de Santé (ARS) et de la politique municipale définie par les élus.

Un premier CLS a été signé le 7 février 2013, entre la Ville de La Rochelle, ARS et la Préfecture. Il a notamment permis la réalisation des actions suivantes :

- Construction de la Maison Pluridisciplinaire de Santé de Villeneuve-les-Salines ;
- Prise en charge de soins dentaires pour les personnes démunies ;
- Repérage des logements indignes ;
- Actions de prévention en milieu scolaire par la création du Comité d'Education à la Santé et à la Citoyenneté Rochelais (CESCR) ;
- Au développement d'une offre d'activités sportives et culturelles pour les patients hospitalisés.

Afin d'améliorer la coordination locale entre les acteurs de santé, et pour répondre à l'ambition nationale de couvrir l'ensemble du territoire par un CLS, les élus communautaires ont validé l'engagement de la collectivité dans un Contrat Local de Santé (Conférence des maires du 5 mai 2022) et l'invitation d'une quarantaine de partenaires (Groupe hospitalier, Caisse Primaire d'Assurance Maladie, professionnels de santé...) à cosigner ce contrat, aux côtés de la Communauté d'Agglomération (CdA) et de l'Agence Régionale de Santé (ARS), pour une durée de 5 ans.

Un CLS élargi à l'agglomération rochelaise doit être signé le 7 juin 2023, pour répondre aux 4 enjeux locaux de santé identifiés en 2022 par le diagnostic santé réalisé par ORS :

- **Le renforcement de l'accès aux soins ;**
- **La promotion de la santé mentale et la lutte contre la souffrance psychosociale ;**
- **L'amélioration du cadre de vie** en agissant sur l'environnement (qualité de l'air, de l'alimentation...);
- **L'accompagnement de la population** pour faire adopter des comportements et des habitudes favorables à la santé.

Un cinquième enjeu a été identifié portant sur l'amplification de la lisibilité des politiques et actions favorables à la santé des habitants de l'agglomération.

Un premier comité de pilotage s'est tenu le 13 janvier 2023 à Nieul sur Mer. Il a permis aux représentants des futurs signataires de prendre connaissance du diagnostic et des priorités dégagées et de valider le principe de leur engagement dans le CLS.

Dans la continuité, les acteurs locaux ont été associés aux différentes restitutions du travail de l'ORS :

- Restitution du 27 janvier 2023 aux professionnels hospitaliers dans le cadre de la Conférence Médicale d'Etablissement
- Restitution du 21 février 2023 à Aytré, aux partenaires et acteurs de la santé ayant participé à la collecte de données

4 groupes de travail thématiques ont été organisés, qui ont réunis chacun une quarantaine de participants. Ils ont permis la mobilisation des partenaires (communes et autres signataires, associations, habitants, professionnels médicaux et paramédicaux, institutions...), l'appropriation des enjeux du diagnostic et l'émergence d'objectifs opérationnels et de pistes d'actions prioritaires pour le plan d'action CLS.

Un second comité de pilotage est prévu le 7 juin 2023.

En conséquence, en accord avec la Commission solidarité logement en date du 6 mars 2023 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés :

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer le Contrat Local de Santé de l'agglomération rochelaise et tout document nécessaire à sa mise en œuvre pour une durée de 5 ans.

Annexe n°13 : Contrat Local de Santé

Pour extrait conforme,

Tony LOISEL,

Maire



Jean-François RABEAU

Secrétaire de séance

AR Prefecture

017-211700281-20230525-DEL06_250523-DE
Reçu le 31/05/2023